



DUPLICATA DE COMMANDE

N° 927789

Multi acte de vente N°223468

Date de la commande : 26/11/2022



2 0 1 5 2 0 9 2 7 7 8 9 2

Leroy Merlin RENNES SUD

Siret : 38456094200508

Parc d'Activités

35135 CHANTEPIE

Tél magasin : 02 99 41 66 90

Tél commande : 0299416690

Mme BOHUON Aurélie

23 Rue Jean Monnet

35240 Retiers

France

Téléphone : 0686334502

N° de Carte Maison : 93010018755160368

N° client : 92100439

Vous avez été accueilli par : ROLAND G.

LEROY MERLIN vous remercie de votre confiance.

Acompte versé : 1 500,00 €

Désignation	EAN/Réf	Date de disponibilité	Qté	Taux TVA	Prix Unitaire €	Montant TTC
■ TOLE ALU BRUT GRAIN RIZ 60X100 1.5MM	4001116371530 65267076	12/01/2023	1,00	5,50	41,23	41,23
■ MASTICS FT101 RUBSON TRANS 280ML	5410091687243 70408653	12/01/2023	2,00	5,50	11,34	22,68
■ KIT RENO DEP. PLAF. RECT D80 PGI NM	3417063086365 70238826	12/01/2023	1,00	5,50	210,12	210,12
■ ZOOM PGI NOIR MAT D80MM L39-56CM	3417063054845 68548893	12/01/2023	1,00	5,50	104,62	104,62
■ COUDE SEGMENT PGI NOIR 45° D80-130MM	3417063041364 68548914	12/01/2023	2,00	5,50	92,31	184,62
■ COLLIER TUBAGE APOLLO FLEX D80MM	3551768148086 68497786	12/01/2023	1,00	5,50	9,58	9,58
■ CHA.TERMINAL 80-130 PGI COLLER NOIR	3417062966873 82273108	12/01/2023	1,00	5,50	139,79	139,79
■ ELT DROIT PGI NOIR MAT D80-130MM L45CM	3417063038395 68548823	12/01/2023	2,00	5,50	74,73	149,46
■ ELT DROIT PGI NOIR D80-130MM L25CM	3417063038388 70239372	12/01/2023	3,00	5,50	74,73	224,19
■ ELEMENT DROIT L100 80-130 PGI	3417063920539 89163481	12/01/2023	2,00	5,50	69,45	138,90
■ FLEX 10/10 LISSECO D80MM 1M A LA COUPE	3417062821882 70417214	12/01/2023	7,00	5,50	33,32	233,24
■ GRANULES DE BOIS-SAC 15KG WOODSTOCK	3760167700003 66899266	12/01/2023	10,00	5,50	7,86	78,60
RELATION CLIENT CARTE MAISON Installateur:AVOSECO 4B rue de l'hotel de ville 35890Laillé N° de siret:52974366800038 Qualification RGE Qualibois Rem Gré à Gré Cum avec un STT 100 %	49399091	12/01/2023	1,00	0,00	0,01	0,01
						-0,01



DUPLICATA DE COMMANDE

N° 927789

Multi acte de vente N°223468

Date de la commande : 26/11/2022



2 0 1 5 2 0 9 2 7 7 8 9 2

Leroy Merlin RENNES SUD

Siret : 38456094200508

Parc d'Activités

35135 CHANTEPIE

Tél magasin : 02 99 41 66 90

Tél commande : 0299416690

Mme BOHUON Aurélie

23 Rue Jean Monnet

35240 Retiers

France

Téléphone : 0686334502

N° de Carte Maison : 93010018755160368

N° client : 92100439

Vous avez été accueilli par : ROLAND G.

LEROY MERLIN vous remercie de votre confiance.

Acompte versé : 1 500,00 €

Désignation	EAN/Réf	Date de disponibilité	Qté	Taux TVA	Prix Unitaire €	Montant TTC
POELE A PELLETS LEONARDO 8 ET BLC 7.2KW Marque Casatelli Modèle Leonardo 8 / 7.2kws Rendement 93.3% Emission de CO 0.01% Flamme verte 7 étoiles dont éco-contribution : 1,76 €	8019945569215 82620425	12/01/2023	1,00	5,50	2 189,12	2 189,12
RELATION CLIENT CARTE MAISON Prime CEE : 181.54 en carte cadeau différé. Rem Gré à Gré Cum avec un STT 100 %	49399091	12/01/2023	1,00	0,00	0,01	0,01 -0,01
KIT KRFLR COURT REF/37 080 933	1022448082496	12/01/2023	1,00	5,50	210,12	210,12
OAP RT OBL POELE TVA SUP RED 22111667491272097;MA POSE DE POËLE A GRANULE ET FOURNITURES	49017436	10/01/2023	1,00	5,50	1 167,36	1 167,36
Livraison dans la pièce de votre choix	49489300	12/01/2023	1,00	20,00	79,90	79,90
PRIME RENOVATION ANAH A DEDUIRE Accord définitif dossier MPR-2022-1220375 pour un montant de l'Anah de 1500€ et reste à charge 3442€. Rem Gré à Gré Cum avec un STT 100 %	49017205	12/01/2023	1,00	0,00	0,01	0,01 -0,01

Adresse de livraison :

prévue le : 12/01/2023

Mme Aurélie BOHUON

23 Rue Jean Monnet

35240 Retiers

France

Tél : 0686334502

Total HT

4 904,14 €

Montant TVA 5.5

266,07 €

Montant TVA 0

0,00 €

Montant TVA 20

13,32 €

Total TTC

5 183,53 €

dont éco-contribution

1,76 €

dont gain TVA réduite

693,99 €

Signature :



Leroy Merlin Chantepie - Rennes
Sud

18 allée De Guerlédan
35135 Chantepie
+330299416690

relationclient.rennessud@leroymerlin.fr

Mme AURÉLIE BOHUON

23 Rue Jean Monnet
35240 Retiers
+33686334502
aurelie.bohuon35@gmail.com



DÉTAILS DES PRESTATIONS

MA POSE DE POÊLE ET INSERT

1x	Pose d'un poêle à granulés, tubage du conduit existant	- Pose au rez-de-chaussée d'un poêle à granulés. - Ré-utilisation d'un conduit existant en bon état.
1x	Déplacement de l'artisan	- Tous les déplacements liés au chantier
1x	Prestations complémentaires	- Toute prestation complémentaire sera chiffrée par l'artisan lors du relevé technique. Par exemple : échafaudage ou nacelle, chevêtre, coffrage, enduits et finitions murales, conduit extérieur ou conduit intérieur spécifique en double paroi, perçage mur épais, perçage dalle béton, étanchéité toiture, ouvrages divers électriques ou hydrauliques, souche extérieure, réhausse de boisseau, destruction ou démontage de cheminée existante, ...
	Détails supplémentaires concernant le chantier	- Mise en place d'un poêle a granule avec kit KRFL Poujoulat
1x	Détaille de la pose	- Cette prestation sera effectuée par l'artisan - Mise en place d'un kit KRFL + flexible de 7 mètres dans un conduit boisseau existant. Mise en place du raccordement poêle au plafond avec la plaque de finition . Mise en service du poêle.
1x	Ancienne cheminée	- Cette prestation sera effectuée par le client - Dépose et mise en déchetterie de l'ancienne cheminée

TOTAL PRESTATIONS

TVA 20%
1372.8 €

Remboursement du relevé technique

-45.00€

TOTAL PROJET

TVA 5.5%
1167.36 €

TVA 10%
1217.15 €

TVA 20%
1327.8 €

Demande à nous renvoyer signée avec bon pour accord.

BON POUR ACCORD, le :
Signature LEROY MERLIN :

Signature Client :

Leroy Merlin vous remercie pour votre confiance !

* Les prix de cette simulation, le type de pose et les dimensions figurant dans la présente simulation ont été déterminés à partir des données fournies par l'artisan suite à la visite technique réalisée à l'adresse de chantier indiquée sur cette simulation. Ce prix est proposé à titre définitif pour la période de validité du devis auquel elle est rattachée et pour le magasin où la simulation a été créée. Le magasin LEROY MERLIN vous engage à vérifier l'exactitude des informations figurant au présent chiffrage pour la réalisation de votre projet avant de passer commande. (Cette simulation ne vaut pas pour offre de vente.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE POSE

Article 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Pose (ci-après les « **CGP** ») sont éditées par Leroy Merlin France (ci-après « **LEROY MERLIN** »), dont les coordonnées figurent en bas de page.

Les CGP sont applicables entre LEROY MERLIN et toute personne (ci-après le « **Client** ») qui commande une prestation de pose définie sur le devis et/ou le bon de commande, qui valent conditions particulières d'exécution.

Seules les prestations réalisées par des artisans sous-traitants (ci-après l'« **Artisan** ») du magasin LEROY MERLIN (ci-après le « **Magasin** ») sont définies par les présentes CGP. Les interventions des artisans non sous-traitants du magasin LEROY MERLIN sont donc expressément exclues des présentes conditions.

Le Client reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté l'ensemble des dispositions des CGP et conditions particulières.

Article 2 : COMMANDE DE POSE

2.1 Commande sans rendez-vous technique ou forfait pose

Le Client est seul responsable des mesures ou des informations techniques qu'il aura données en Magasin pour l'établissement de son devis et/ou de sa commande. Dans le cas où des écarts relevés sur le chantier nécessiteraient des travaux supplémentaires, le Magasin pourra soit exécuter les travaux supplémentaires nécessaires, dans la limite des prestations qu'il propose à ses Clients et dans les conditions définies à l'article 2.2, soit prononcer la résiliation du contrat aux torts du Client.

La liste des travaux ne nécessitant pas de rendez-vous technique est disponible en Magasin.

2.2 Commande après rendez-vous technique

Dans cette hypothèse, le Magasin organise un rendez-vous technique entre son Artisan et le Client afin de permettre l'établissement du devis.

Une participation forfaitaire aux frais de déplacement de 45 € TTC sera demandée au Client. Cette somme sera déduite du montant de la prestation de pose en cas d'accord du Client sur le devis.

Lors du rendez-vous technique le Client informera expressément l'Artisan de tous désordres, malfaçons, non-conformités et plus généralement tous défauts dont il a connaissance. A défaut ou en cas de désordres, malfaçons, non-conformités ou défauts découverts au démarrage ou en cours d'exécution des prestations, le Magasin

pourra exécuter les travaux supplémentaires nécessaires, dans la limite des prestations qu'il propose à ses Clients et dans les conditions définies à l'article 2.3 ou prononcer la résiliation du contrat aux torts du Client.

2.3 Travaux supplémentaires

Les travaux réalisés sont définis sur le devis. Aucune prestation supplémentaire ne sera effectuée sans l'accord écrit du Client. L'estimation du coût des travaux supplémentaires pourra nécessiter un rendez-vous avec l'Artisan pour l'établissement d'un devis. Le Client devra procéder au paiement de la prestation supplémentaire auprès du Magasin, avant le démarrage de ces travaux par l'Artisan.

Article 3 : AGRÉMENT DE L'ARTISAN

Par les présentes, le Client reconnaît agréer l'Artisan mandaté par LEROY MERLIN ainsi que ses conditions de paiement.

Article 4 : AUTORISATION ET/OU INFORMATIONS PRÉALABLES AU DÉMARRAGE DES TRAVAUX

4.1 Le Client est invité à se rapprocher de toute autorité compétente avant la réalisation des travaux afin de s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires. Le Client est seul responsable de la demande et de l'obtention de toute autorisation nécessaire préalablement à l'exécution des travaux.

n.

Le Client devra communiquer, le cas échéant, à LEROY MERLIN, avant le démarrage des travaux, copie de l'autorisation nécessaire préalable à l'exécution des travaux.

Par ailleurs, en cas de non-obtention de certains avantages fiscaux ou financiers auxquels il pourrait prétendre, le Client ne saurait rechercher la responsabilité de LEROY MERLIN. Le Client reste à ce titre responsable des formalités qu'il réalisera auprès des autorités administratives concernées.

Le Client devra communiquer, le cas échéant, à LEROY MERLIN, avant le démarrage des travaux, l'attestation de TVA réduite.

4.2 Pour tous travaux réalisés dans des locaux recevant du public ou à usage professionnel, le Client devra en informer expressément le Magasin. Il en est de même pour toute intervention sur des parties communes.

Article 5 : EXÉCUTION DES TRAVAUX

5.1 Le Client sera en particulier présent au démarrage des travaux. Dans le cas où le Client serait absent au démarrage, tout en laissant l'accès à l'Artisan, celui-ci démarrera les travaux, l'accord du Client étant réputé acquis.

5.2 Le Client laissera libre accès au chantier à l'Artisan, à son personnel ainsi qu'au personnel du Magasin pendant toute la durée des travaux.

5.3 Le conjoint, membre de la famille ou toute personne agissant au nom du Client sera réputé disposer du mandat nécessaire pour l'engager à l'égard du Magasin.

5.4 Pour la bonne exécution des travaux, les lieux seront préalablement dégagés, par le Client, de tout mobilier ou installation, sauf prestation expressément portée sur le bon de commande. Si cette prestation n'a pas été convenue à la commande, elle pourra être proposée au Client dans les conditions définies à l'article 2.3. Dans le cas des prestations de déplacement de mobiliers, ceux-ci doivent être préalablement vidés de leur contenu par le Client. LEROY MERLIN ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des conditions de leur entreposage.

5.5 LEROY MERLIN met tout en œuvre pour la bonne réalisation de ses travaux. Le délai d'exécution et le déroulement prévisionnel des travaux qui peuvent être communiqués sont cependant soumis à des aléas indépendants de notre volonté.

Article 6 : RECEPTION DES TRAVAUX

La prestation terminée, le Client signera un bon de réception de travaux, sur lequel il émettra le cas échéant, les réserves nécessaires et circonstanciées en cas d'anomalies et/ou malfaçons constatées. A défaut de réserves émises, le chantier sera réputé conforme aux règles de l'art.

Toute personne autre que le Client, procédant à la signature du bon de réception de travaux sera réputée disposer du mandat nécessaire pour réceptionner les travaux.

La signature du bon de réception de travaux, sans réserve, ou la signature de levée de réserves, déclenche le fonctionnement des garanties et assurances, tels que notamment :

La garantie de parfait achèvement : cette garantie rend l'Artisan responsable de la réparation des malfaçons ayant fait l'objet de réserves de la part du Client à la réception

ou des malfaçons un an après réception et notifiés par ce dernier à LEROY MERLIN.

La garantie biennale (ou de bon fonctionnement) : cette garantie court pendant deux ans après la réception des travaux et ne couvre que les éléments d'équipements dissociables de l'ouvrage non couverts par la garantie décennale.

La garantie décennale : Cette garantie couvre, durant dix ans, les dommages matériels occasionnés dès lors qu'ils compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à sa destination ou encore dès lors qu'ils affectent la solidité des éléments d'équipement lorsque ceux-ci font indissociablement corps avec les ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert. Elle ne couvre cependant pas les dommages immatériels consécutifs.

Article 7 : PRIX

Les prix de LEROY MERLIN s'entendent TVA comprise. Ils sont établis sur devis et/ou au forfait, conformément aux tarifs en vigueur au moment de la commande.

Article 8 : PAIEMENT

Le Client verse au Magasin le jour de la commande un acompte minimum de 50 % sur le montant des travaux et de 50% sur le montant des marchandises. Seul le paiement de cet acompte valide la commande (travaux et marchandises). Le montant total du prix des marchandises et des travaux doit être versé au jour de l'enlèvement de la marchandise en magasin ou avant la livraison des marchandises le cas échéant. Dans ce dernier cas, le paiement devra intervenir au minimum 48h avant la livraison.

Pour tout professionnel, toute facture non réglée à l'échéance donnera lieu à une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros qui se cumulera de plein droit avec celui des pénalités de retard figurant sur la facture.

Article 9 : ANNULATION

9.1 Annulation par le Client

En cas d'annulation de la prestation de pose par le Client, au plus tard 7 jours avant le démarrage des travaux, LEROY MERLIN procédera au remboursement de la totalité du montant de la prestation.

En cas d'annulation de la prestation de pose par le Client, moins de 7 jours avant le démarrage des travaux, LEROY MERLIN procédera au remboursement de la totalité du paiement de la prestation à hauteur de 30% du montant de la prestation de pose.

9.2 Annulation par le Magasin

A tout moment, LEROY MERLIN se réserve le droit de suspendre ou d'annuler une prestation dont l'exécution ne pourrait être menée dans des conditions de qualité, de sécurité, de conformité aux normes, aux DTU (Documents Techniques Unifiés) et plus généralement aux Règles de l'Art.

Article 10 : TRANSPORT DES MARCHANDISES

10.1 Marchandises enlevées en Magasin

Si le Client vient enlever les marchandises en Magasin et dès la sortie du Magasin, les risques de transport, de perte, de vol, de détérioration et toutes responsabilités liées à ces marchandises lui sont transférés.

10.2 Marchandises livrées

Les frais de livraison sont à la charge du Client et figurent sur le devis et /ou le bon de commande Si les marchandises sont livrées, les risques de perte, vol, détérioration et toutes responsabilités liées à cette marchandise sont transférés au Client à la date de la livraison.

Il appartient au Client de faire toutes réserves qui s'imposent (notamment le nombre exact de colis manquants ou détériorés) lors de la réception sur l'attestation de livraison. A défaut, les marchandises sont considérées conformes à la commande.

Article 11 : GESTION DES LITIGES

Étape 1. En cas de litige à l'occasion d'un achat en Magasin ou d'une commande sur le Site, le Client peut adresser une réclamation écrite au Magasin, dont les coordonnées figurent sur sa facture ou au service Relation Client Internet pour une commande passée sur le Site dont l'adresse figure en bas de page.

Étape 2. Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Magasin, ou en cas d'absence de réponse, le Client peut adresser une réclamation écrite à la Voix du Client, par e-mail : relationclient.siege@leroymerlin.fr ou par courrier adressé à l'adresse suivante : LEROY MERLIN – Relation client internet
Rue Chanzy-Lezennes
59712 LILLE CEDEX 9.

Étape 3. Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par la Voix du Client, ou en cas d'absence de réponse, le Client peut adresser une réclamation écrite au service de médiation FEVAD, pour toute réclamation liée à un achat en Magasin ou sur le site introduite au cours des douze (12) derniers mois, par voie électronique : www.mediateurfevad.fr ou par courrier adressé à l'adresse suivante :

Médiateur du e-commerce de la FEVAD
60 Rue La Boétie
75008 Paris

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

Article 12 : DROIT APPLICABLE

Les présentes CGP sont soumises à la loi française.

En cas de litige, une solution amiable sera au préalable recherchée.

Tout litige relatif à l'exécution des présentes CGP sera de la compétence exclusive des juridictions françaises.

Article 13 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

La marque Leroy Merlin, son logo ou tout signe distinctif lui appartenant sont protégés par des droits de propriété intellectuelle.

Toute utilisation des droits de propriété intellectuelle appartenant à Leroy Merlin, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Article 14 : DONNEES PERSONNELLES

Leroy Merlin attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée de ses Clients et de leurs données personnelles. La politique de protection des données personnelles de Leroy Merlin vise à informer les Clients des pratiques concernant le consentement, la collecte, l'utilisation, le stockage, les mesures de sécurité, le(s) durée(s) de conservation, le(s) destinataire(s) et le partage des données personnelles que le Client est amené à fournir lors d'un achat, l'adhésion à un programme fidélité, en créant un compte internaute etc.

La politique de protection des données personnelles est disponible sur l'espace légal de Leroy Merlin de son site internet en cliquant sur le lien suivant: <https://www.leroymerlin.fr/cgu-cgv>. Le Client peut demander à un collaborateur en magasin d'éditer un exemplaire papier de cette politique s'il le souhaite.

Ainsi, Leroy Merlin protège la vie privée de ses Clients en respectant la législation en vigueur et en suivant ses règles internes relatives à la protection des données personnelles de Leroy Merlin qu'elle a adoptées pour préserver et garantir les droits des Clients sur les données qu'ils lui confient. Leroy Merlin respecte les obligations de formalités et de tenue de registre pour ses traitements.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles les concernant.

L'exercice de ce droit s'exerce **par e-mail** : relationclient.siege@leroymerlin.fr ou **par l'envoi d'un courrier** à l'adresse suivante :
LEROY MERLIN – Voix du Client
RUE Chanzy-Lezennes
59 712 LILLE CEDEX 9

Afin de permettre à Leroy Merlin d'y satisfaire, chaque demande doit être accompagnée des éléments nécessaires à

l'identification de l'expéditeur : nom, prénom, e-mail et éventuellement adresse postale.

IMPORTANT : LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE SERONT NÉCESSAIREMENT AUGMENTÉS SI VOUS FAITES VOTRE DEMANDE PAR COURRIER, DU FAIT DES CONTRAINTES MATÉRIELLES ET TECHNIQUES.

Article 15 : LEROY MERLIN GSB

Les présentes CGP s'appliquent également, par renvoi, aux Clients des Magasins

suivants: Mulhouse, Metz Technopole, Reims Nord, La

Roche sur Yon et Rueil Malmaison, établis sous LEROY MERLIN GSB, Société en Nom Collectif au capital de 29 925 500 € - Lille 408 957 363 - SIÈGE SOCIAL : Rue Chanzy – 59260 LEZENNES – Tel. : 03 28 80 80 80 - Fax. : 03 28 80 80 08.

Fait en 2 exemplaires dont un remis au client

Signature du client





ATTESTATION pour bénéficiaire de la TVA réduite

Date : 06/01/2023

Nom : BOHUON Prénom : Aurélie

Adresse du chantier :

Mme Aurélie BOHUON
23 Rue Jean Monnet
35240 Retiers
France

J'ai connaissance que le respect des conditions d'application du taux réduit s'apprécie au regard de l'ensemble des travaux effectués sur la période de deux ans précédant ou suivant la date des travaux décrits dans la présente attestation.

Je soussigné, en qualité de locataire - syndicat de copropriété ou son représentant - propriétaire (rayer la mention inutile) atteste que :

- Le lieu de pose est un local à usage d'habitation (totalement affecté à l'habitation ou pour au moins 50% de sa superficie).
- S'il s'agit de travaux de transformation : les travaux visent à transformer le lieu de pose en un local à usage d'habitation (totalement affecté à l'habitation ou pour au moins 50% de sa superficie).
- L'habitation est achevée depuis plus de 2 ans.
- Les travaux ne consistent en aucun cas en des travaux de surélévation de bâtiment ou d'addition de construction.
- Les travaux réalisés n'affectent pas les fondations ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni les façades hors ravalement.
- Les travaux réalisés ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second œuvre suivants (planchers non porteurs, huisseries extérieures - dormants et ouvrants - cloisons intérieures, installations sanitaires et de plomberie, installations électriques, système de chauffage).
- Les travaux réalisés n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
- Les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).
- Les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises au titre des travaux réalisés jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Numéro de commande : 927789

Signature :

Un exemplaire à remettre à l'hôte(sse) Services Clients et un exemplaire à conserver par le client.